



## **[LE MONDE] L'intersyndicale de SFR s'oppose au nouveau plan social, jugé entaché d'« illégalités manifestes »**

**Les représentants du personnel de l'opérateur dénoncent l'attitude de leur direction depuis l'ouverture de la procédure qui prévoit 1 700 départs. Soit près d'un salarié sur cinq.**

La parenthèse estivale est déjà loin pour les salariés de SFR. En pleine rentrée, se profile déjà une vague de départs qui cible environ 1 700 postes, soit près d'un salarié du groupe sur cinq.

Les représentants des personnels des différentes entités de l'opérateur doivent rendre leurs avis sur le plan social d'ici au lundi 6 septembre. Celui-ci pourra ensuite être formellement déposé à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets, anciennement la Direccte), un préalable avant l'ouverture du guichet des départs dans les semaines qui viennent.

[Surpris par l'annonce du plan social au mois de mars](#), les syndicats de SFR le contestent tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, d'abord, parce que la procédure est selon eux entachée d'irrégularités. Les secrétaires du comité social et économique (CSE) central de l'opérateur ont ainsi refusé, mercredi 1<sup>er</sup> septembre, de rendre un avis sur le plan de restructuration au motif qu'il serait affecté d'« *illégalités manifestes* », écrivent-ils dans une résolution adoptée à l'unanimité, que *Le Monde* a pu consulter.

## Une direction « en mode rouleau compresseur »

L'intersyndicale, qui réunit les syndicats majoritaires de l'entreprise (UNSA, CFDT et CFTC), accuse notamment la direction d'avoir violé les accords pris en parallèle [du précédent plan de départs de 5 000 postes en 2017](#).

A l'époque, SFR s'était engagé sur un « *new deal* », qui garantissait la protection des emplois jusqu'à fin 2020. Selon les syndicats, le nouveau plan social a été décidé pendant cette période, ce qui pourrait constituer une fraude à ces accords. D'autant qu'en octobre 2020, les dirigeants de SFR se montraient encore optimistes quant au maintien des emplois dans les années à venir. L'affaire a été portée devant le tribunal judiciaire de Paris, qui doit se prononcer le 21 septembre.



# L'intersyndicale de SFR s'oppose au nouveau plan social jugé frauduleux

Les départs concernent environ 1700 postes, soit près d'un salarié sur cinq du groupe

La parenthèse estivale est déjà loin pour les salariés de SFR. En pleine rentrée, se profile déjà une vague de départs qui cible environ 1700 postes, soit près d'un salarié du groupe sur cinq. Les représentants des personnels des différentes entités de l'opérateur doivent rendre leurs avis sur le plan social d'ici au lundi 6 septembre. Celui-ci pourra ensuite être formellement déposé à la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets, anciennement la Direccte), un préalable avant l'ouverture du guichet des départs dans les semaines qui viennent.

Surpris par l'annonce du plan social au mois de mars, les syndicats de SFR le contestent tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, d'abord, parce que la procédure est selon eux entachée d'irrégularités. Les secrétaires du comité social et économique (CSE) central de l'opérateur ont ainsi refusé, mercredi 1<sup>er</sup> septembre, de rendre un avis sur le plan de restructuration au motif qu'il serait affecté d'« *illégalités manifestes* », écrivent-ils dans une résolution adoptée à l'unanimité, que *Le Monde* a pu consulter.

L'intersyndicale, qui réunit les syndicats majoritaires de l'entreprise (UNSA, CFDT et CFTC), accuse notamment la direction d'avoir violé les accords pris en parallèle du précédent plan de départs de 5 000 postes en 2017.

## Deux analyses opposées

A l'époque, SFR s'était engagé sur un « *new deal* », qui garantissait la protection des emplois jusqu'à fin 2020. Selon les syndicats, le nouveau plan social a été décidé pendant cette période, ce qui pourrait constituer une fraude à ces accords. D'autant qu'en octobre 2020, les dirigeants de SFR se montraient encore optimistes quant au maintien des emplois dans les années à venir. L'affaire a été portée devant le tribunal judiciaire de Paris, qui doit se prononcer le 21 septembre.

Autre grief : le plan de départs volontaires en cours de préparation ciblerait à mots couverts des postes précis ; « *43 % des salariés visés [par le plan] sont seuls dans leurs catégories [d'emplois] et 27 % des postes supprimés appartiennent à des catégories totalement supprimées* », observent ainsi les élus sur la base du rapport du cabinet Sextant, qui les

**Xavier Courtillat,  
délégué central  
CFDT, dénonce  
une hiérarchie  
« en mode  
rouleau  
compresseur »**

a assistés. Ils expriment également leurs inquiétudes quant aux conditions de travail des salariés qui resteront dans le groupe après la prochaine baisse des effectifs.

En refusant de rendre un avis sur le plan social, le CSE central de SFR espère convaincre la Drieets qu'il n'a pas été préparé dans les règles. « *Nous nous déclarons dans l'incapacité de rendre un avis éclairé, faute d'avoir été correctement informés* », explique Xavier Courtillat, délégué central CFDT, qui dénonce une hiérarchie « *en mode rouleau compresseur* ». S'ils ont gain de cause, les syndicats pourraient contraindre leur employeur à repousser son plan social, le temps de revoir sa copie.

Mais la direction de SFR ne l'entend pas de cette oreille. Dans sa réponse au CSE central, elle considère que « *la position de l'instance n'est pas compréhensible* » et estime, au contraire, avoir correctement informé les syndicats et suffisamment dialogué avec eux, évoquant notamment la tenue de « *huit réunions depuis le début de la procédure d'information-consultation* ». Elle entend poursuivre la procédure malgré l'opposition des syndicats.

Au-delà de la procédure, deux analyses opposées de la situation actuelle de SFR s'affrontent. La direction justifie la réduction des effectifs par la forte concurrence dans le secteur, qui tire les tarifs vers le bas. Mais l'intersyndicale lui oppose la bonne santé financière de l'entreprise, qui a plutôt profité de la pandémie de Covid-19. Son chiffre d'affaires était en hausse de 2,4 % en 2020, et son résultat brut d'exploitation était de 4,2 milliards d'euros. « *Ils lancent un plan social alors que l'entreprise est rentable et qu'ils ont largement utilisé le chômage partiel, soupirer un membre de l'intersyndicale de SFR. Et le gouvernement ne réagit pas.* » ■

ADRIEN SÉNÉCAT

## Documents

[L'intersyndicale de SFR s'oppose au nouveau plan social, jugé entaché d'« illégalités manifestes »](#)

[SFR - Point d'actualité sur le PDV en cours](#)

## Liens utiles

[Des bénéfiques « sur mesure » et des suppressions d'emplois « quoi qu'il en coût...](#)

[L'intersyndicale de SFR s'oppose au nouveau plan social, jugé entaché d'« illég...](#)